



LA DIRECCTE: RÔLE ET MISSIONS DANS LA PREVENTION PRIMAIRE

Organisation et missions principales

La **DIRECCTE**, service déconcentré de l'état chargé notamment de piloter la politique régionale de SST, en lien avec le COREOCT

L'Inspection du Travail fait partie du **Pôle travail**:

- échelon régional d'appui et de pilotage de l'action de l'Inspection du travail
- Échelon départemental opérationnel

UD → UC → sections

L'Intervention de l'inspection du travail

L'Inspection du travail intervient:

- Selon **des plans d'action** nationaux, régionaux, voire locaux, en lien avec le PRST

Ex 2018: actions BTP chute de hauteur, Amiante, Intérimaires dans la logistique...

- **À la demande** des usagers

- **A l'initiative** de l'agent

Moyens d'intervention de l'inspection du travail

Rôle en matière de prévention primaire: **veiller à l'application du code du travail** pour empêcher la survenance des AT/MP

- Par des **visites/ enquêtes/ réunions** en entreprise, sur chantiers
- **La lettre d'observation**: acte privilégié des agents de contrôle (information/ sensibilisation)
- **Moyens contraignants** (MD, DV, Décisions d'arrêt...)
- **Moyens répressifs** (PV/ TP; SA)

NB: élargissement des pouvoirs des agents en 2016